

Notes et comptes rendus

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA PRÉFECTURE DE VAKINANKARATRA

Du 5 au 26 novembre 1962, le comité technique régional d'Antsirabé a tenu plusieurs séances de travail consacrées à l'élaboration d'un plan de développement agricole de la préfecture du Vakinankaratra, en liaison avec le Commissariat Général au Plan.

Le comité, qui est en fait un comité régional de développement a son équivalent dans toutes les préfectures de Madagascar. Placé sous la présidence du Préfet d'Antsirabé, il a groupé, lors des débats, les 4 sous-préfets, les chefs des services techniques : Agriculture Elevage — Eaux et Forêts — Travaux Publics — Génie Rural, ainsi que les chefs des circonscriptions sanitaires et scolaires. Y participaient également des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Commissariat Général au Plan, du Commissariat Général à la Coopération, de la S.M.I.C. (Société Malgache d'Investissement et de Crédit), des représentants d'organismes internationaux (F.A.O. — O.M.S.) ainsi que de sociétés privées (B.D.P.A.) (1). Les séances de travail, au nombre de six, se sont déroulées à Antsirabé et dans les chefs-lieux de sous-préfecture ; les ordres du jour portaient sur trois principaux points :

— Rectification des données statistiques concernant la situation agricole de la préfecture et des objectifs à atteindre, fournis par le Commissariat Général au Plan.

(1) Parmi lesquels : 1 agronome, 1 économiste et 1 géographe.

PRODUCTION AGRICOLE

Produits	Situation actuelle rectifiée						Objectifs à 10 ans rectifiés			Observations
	Super- ficie Ha	Rende- ment T	Produc- tion T	Super- ficie Ha	Rende- ment T	Produc- tion T				
Riz-paddy	39 000	2	78 000	40 000	2,8	112 000	Aux 35 000 ha (chiffres du plan) il faut ajouter 4.000 ha qui viennent d'être mis en eau (travaux ras du sol) 80 barrages.			
Arachide.	1 200	0,7	850	2 700	1	2 700	Les 1 200 ha actuels sont de l'arachide de bouche. Les 3 000 ha nouveaux seront uniquement de l'arachide d'huile.			
Pommes de terre	15 000	3	45 000	17 000	7	119 000				
Tabac	200	0,5	100	900	1	900	Ces 900 ha seront uniquement cons- titués par des variétés algériennes, St-Domingue et Paraguay.			

Vigne-raisin	58	60 hl	3 500	210	60	5 100 hl + raisin	Sur 210 ha, 150 seront cultivées pour raisin de table et jus de fruit.
Haricots	14 000	0,5	7 000	14 000	0,7	10 000	Orientation vers une ou deux va- riétés seulement.
Légumes			1 500	3 500			Orientation vers le petit pois et la tomate principalement.
Manioc	10 000	5	50 000	15 000	10	150 000	Developpement orienté vers la nour- riture des animaux.
Patates et saonjo			36 000			50 000	
Mais	25 000	0,8	20 000	26 600	1,5	40 000	Sur tout pour alimentation du bétail.
Blé (quelques ha)		1		1 500	1,5	1 500	
Agrumes	25	10	100	650	10	6 500	
Autres fruits	1 750	4	7 000	5 000	4	20 000	Nécessité d'industrie des jus de fruits, et de conserves (pommes, poires, prunes, abricots).
Bananes de bouche.			1 500			1 700	

ELEVAGE

Produit	Situation actuelle rectifiée		Objectifs à 10 ans rectifiés		Observations
	Nombre de têtes en milliers	Taux exploitation %	Production T	Taux exploitation %	
Bovins viande (zébu).	248	7	2 083	10	Poids carcasse actuel 120 kg. Dans 10 ans 150 »
Bovins améliorés (viande)	—	—	—	10	Poids carcasse dans 10 ans 350 kg.
Lait Htre.	14 000 vaches zébu améliorées	5 000 000 litres	15 000 vaches laitières	—	Actuellement 360 l. de lait/an/vache. Dans 10 ans 1 000l de lait/an/vache.
Porcins	75	2,3	3 000	5,6	Poids carcasse actuel 60 kg. Poids carcasse dans 10 ans 80 kg.
Volailles	1 100 milliers	100	880	175	Actuellement taux de 100% en élevage autochtone. Possibilité de taux de 175% avec couveuses artificielles. Poids carcasse actuel : 0,8 kg. Poids carcasse dans 10 ans : 1 kg.

— Délimitation de zones de développement spécialisées.

— Moyens à mettre en œuvre.

Un travail préparatoire avait été effectué par les sous-préfets. La première réunion a vu un accord général s'établir sur le premier point.

Les quatre réunions suivantes ont permis de délimiter précisément les zones retenues et de faire l'inventaire des moyens nécessaires. La dernière réunion a eu pour but de faire la synthèse des travaux et de passer en revue, une dernière fois, le plan établi.

Les zones de développement retenues sont au nombre de sept, dispersées dans tout la préfecture du Vakinankaratra.

Chacune d'entre elles devra se spécialiser dans un certain nombre de produits.

Chaque zone, en outre, s'est vue affectée des objectifs propres, l'ensemble devant assurer la réalisation des objectifs préfectoraux.

Ces objectifs ont été établis pour 2, 5 et 10 ans, à chaque période correspondant une extension des zones.

L'amélioration de l'infrastructure routière, de l'encadrement agricole, la création éventuelle d'usines de transformation, devront assurer le succès des actions entreprises.

OBJECTIFS A 2 ANS PAR ZONE

Zone I	250 ha fruits ; 150 ha blé ; 1 000 ha pâturage ; 500 vaches lait ; 150 ha reboisement.
Zone II	300 ha fruits ; 30 ha vignes ; 1 000 ha pâturages ; 500 vaches laitières ; 350 ha reboisement.
Zone III	500 ha petits pois ; 100 ha tomates ; essai tabac ; 100 ha pommes de terre ; 150 ha maïs ; 4 200 porcs ; 150 ha prairies artificielles.
Zone IV	500 ha arachides ; 1 000 ha engrais verts ; essai tabac ; 150 ha rizières ; 75 ha reboisement.
Zone V	300 ha manioc ; 50 ha maïs ; 350 bœufs à viande.
Zone VI	100 ha agrumes ; 400 ha manioc ; 100 ha maïs ; 250 ha prairies artificielles ; 5 000 porcs ; 60 ha reboisement.
Zone VII	100 ha tomates ; 80 ha blé.

OBJECTIFS A 5 ANS PAR ZONE

Zone I	800 ha fruits; 300 ha blé; 2 500 ha pâturages; 2 500 vaches laitières; 600 ha reboisement.
Zone II	750 ha fruits; 80 ha vigne; 3 000 ha pâturages; 3 000 vaches laitières; 1 000 ha reboisement.
Zone III	1 000 ha petits pois; 200 ha tomates; 900 ha pommes de terre; 100 ha rizières; 250 ha maïs; 15 000 porcs.
Zone IV	1 300 ha arachides; 200 ha tabac; 400 ha rizières; 2 600 ha engrais verts; 300 ha reboisement.
Zone V	1 300 ha manioc; 250 ha maïs; 3 000 bœufs à viande.
Zone VI	500 ha agrumes; 1 000 ha manioc; 250 ha maïs; 315 ha reboisement; 875 ha prairie artificielle; 17 500 porcs.
Zone VII	300 ha tomates; 200 ha blé; 200 ha reboisement.

OBJECTIFS A 10 ANS PAR ZONE

Zone I	1 750 ha fruits; 600 ha blé; 8 000 pâturages (8 000 vaches laitières); 2 500 ha reboisement.
Zone II	1 500 ha fruits; 7 000 ha pâturages (7 000 vaches laitières); 500 ha légumes divers; 150 ha vigne; 2 000 ha reboisement.
Zone III	2 000 ha petits pois; 400 ha tomates; 250 ha rizières; 600 ha maïs; 40 000 porcs; 800 ha reboisement; 450 ha tabac.
Zone IV	2 700 ha arachides; 450 ha tabac; 750 ha rizières; 1 500 ha reboisement. Construction d'un barrage et d'une tuilerie.
Zone V	7 000 ha pâturages (7 000 bêtes à viande); 3 000 ha manioc; 600 ha maïs.
Zone VI	625 ha agrumes; 2 000 ha manioc; 500 ha maïs; 35 000 porcs; 1 125 ha reboisement.
Zone VII	400 ha blé; 600 ha tomates; 800 ha reboisement.

Le plan de développement agricole de la préfecture du Vakinankaratra n'est en fait qu'un projet qui, soumis à l'appréciation du Commissariat Général au Plan, pourra être modifié en fonction d'une planification nationale et des impératifs financiers.

La participation aux réunions du comité d'un assez grand nombre de spécialistes d'horizons différents a permis de fruc-

tueux échanges de vue. Quelques remarques cependant se dégagent à l'issue des travaux.

La première porte sur la documentation statistique utilisée. Celle-ci est à l'heure actuelle trop imparfaite pour assurer une base solide à l'élaboration d'un plan.

La deuxième concerne la méthode de travail. Il a été peu fait appel aux études entreprises, publiées ou non.

La troisième a trait au plan lui-même. Du fait de son orientation exclusivement agricole, il ne saurait être considéré que comme une partie d'un plan général harmonisé de la préfecture. Or, les liaisons entre l'agriculture et les autres facteurs du développement ont été peu étudiées.

La dernière enfin est qu'il n'a pas été tenu compte d'un certain nombre de facteurs essentiels. Le problème des futurs pôles de développement autour desquels devront graviter les zones spécialisées retenues a été négligé de même que le problème des migrations qui est appelé à se poser sérieusement dans un proche avenir.

Pour imparfait qu'il soit, le plan de développement élaboré par le comité technique régional d'Antsirabé constitue cependant un pas important vers l'aménagement du territoire et vers l'intégration de la préfecture du Vakinankaratra dans un ensemble économique national cohérent.

J.-C. WOLLET.